

2018-12

DÉPARTEMENT DU LOT
MAIRIE DE CARNAC-ROUFFIAC

AR PREFECTURE

046-214600603-20181019-2018_12-DE
Regu le 22/10/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2018

Convocation le 12 octobre 2018

L'an deux mil dix-huit, le dix neuf octobre, à dix neuf heures et trente neuf minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Albert CASTADOT, Maire.

Étaient présents: Messieurs Patrick AMAT, Albert CASTADOT, Jean-Pierre GEORGEON, Anthony HENRAS, Charles HENRAS, Laurent LAGARDE, Jean-Louis VENDRIES, Mesdames Jocelyne ANDRIEU, Catherine LESPIAU-HAUTESSERRE et Christelle SOUQUES-MIAN.

Était excusé : Mathieu MOLINIÉ

Secrétaire de séance: Anthony HENRAS

ORGANISATION BATTUE MUNICIPALE AUX HYBRIDES DE SANGLIERS

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que Mme Gros Laëtitia a été condamnée par le Tribunal de Grande Instance de Cahors, en date du 22 juin 2017, à se séparer de la truie de porc vietnamien ainsi que de tous les animaux hybrides. Hors, malgré plusieurs relances auprès du juge d'application des peines, les animaux sont toujours chez Mme Laëtitia Gros et la prolifération des sangliers hybrides ne fait qu'accroître. Ces animaux sont un danger pour l'environnement et la sécurité des habitants car ils sont en partie apprivoisés.

Afin, d'agir dans l'intérêt de nos administrés, Monsieur Le Maire propose d'organiser une battue municipale.

Les conseillés entament une longue discussion sur le fait de planifier une battue administrative, ils sont conscients des risques sur les personnes et les ravages causés dans les champs mais connaissent également la fragilité de Mme Gros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à organiser une battue municipale aux hybrides de sangliers ;
- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission ;

POUR: 7

CONTRE: 0

ABSTENTION: 3

A CARNAC-ROUFFIAC,
Le 19 octobre 2018
Le Maire, Albert Castadot

Fait et délibéré en séance publique, les jour,
mois et an que dessus
Cet acte a été publié le 23/10/2018
Le Maire, Albert Castadot

